

# Dialogue autour de l'alcool

## jeunesse

« Je ne suis pas un gendarme qui place les limites. Je travaille pour l'association Olympio. Je viens juste pour discuter et échanger autour de l'alcool ». Dans un département qui n'est pas bien placé en la matière, la Ville de Saint-Brieuc a invité Anthony Bertrand à intervenir dans les collèges et lycées briochins, en décembre dernier. « Vous avez vu et entendu tellement de messages de prévention, peut-être vous ne vous en souvenez plus. » Anthony Bertrand les reprend. Et laisse les jeunes décoder. « Vous avez déjà bu un, deux, trois verres ? » Dans cette classe de Freyssinet, la plupart des doigts se lèvent. Pas tous. « C'est bien, c'est courageux de dire qu'on n'a jamais bu, certains n'osent pas, on peut se moquer, dans un pays où l'alcool c'est culturel, un élément de la fête. Chez les Bretons, c'est même une fierté. Déjà pris une cuite ? » Une dizaine. « Déjà conduit en état d'ivresse ? » Un, deux... « ça vous est arrivé de vous réveiller avec une

main énorme et douloureuse, sans vous rappeler que vous vous étiez blessé la veille ? » Rires gênés. Cela dit effectivement quelque chose à l'un des élèves. « Et le coma éthylique ? » Aucun. Dans d'autres classes, Anthony aura parfois reçu une réponse positive. « Attention, ça va très vite. Parfois dès la première cuite, parce que justement on ne connaît pas ses limites. Attention aussi parce que vous commencez de plus en plus jeunes, pour certains dès le collège, alors que votre croissance n'est pas terminée. Attention au cidre, qu'on donne trop facilement aux enfants ».

Le dialogue s'est instauré. Formuler leurs rapports avec l'alcool, cette « drogue en vente libre », amène les jeunes à réfléchir, prendre conscience. Anthony Bertrand est là pour expliquer les effets, les risques, les conséquences sur la conduite, la santé, le comportement, l'agressivité... Une première action de prévention que le service Jeunesse souhaite renouveler à plus grande échelle.



Anthony Bertrand questionne les jeunes, établit le dialogue. Une nouvelle forme de prévention imaginée par le service Jeunesse de la Ville.

« Tchao Tarzan ». Rose pour les filles, bleu pour les garçons... Dès la naissance, les enfants sont « programmés », à travers différents codes et stéréotypes bien présents dans une société qui, chez les adultes, laisse perdurer des inégalités entre les femmes et les hommes. Le service Jeunesse met en place une action de prévention autour de la relation entre filles et garçons, pour aider les jeunes à mieux se connaître, accepter leurs différences, se respecter et vivre ensemble. Cette opération baptisée « Tchao Tarzan » s'adresse aux collèges et centres de loisirs. Elle se déroulera du 7 au 11 avril. Contact : service Jeunesse, 02 96 60 82 60.

## Droit des sols : Autorisations pour les commerces



Guylaine Menard traite les dossiers au Droit des sols.

Tout établissement recevant du public est soumis à autorisation lorsqu'il engage des travaux d'aménagement intérieur. Cela concerne notamment les commerces qui changent de propriétaires, d'activité ou se lancent dans une rénovation. Il s'agit de s'assurer que les normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées sont bien respectées : le dossier est ainsi soumis à l'avis de la DDIS (Direction départementale d'incendie et de secours) et à la commission d'accessibilité des personnes handicapées. Sans cette autorisation, le propriétaire peut voir sa responsabilité engagée en cas de sinistre.

Le dossier est à retirer au service du Droit des sols, auprès de Guylaine Menard ; le demandeur remplira un imprimé, une notice de sécurité, une notice d'accessibilité, fournira un extrait cadastral, les plans avant et après travaux à l'échelle 1/50° ou 1/100°.

Quand les travaux sont soumis à permis de construire, l'autorisation de travaux est incluse dans le dossier. En cas de déclaration préalable (modification de l'aspect extérieur, surface inférieure à 20m²), elle s'ajoutera à la démarche.

Enfin en cas de changement d'enseigne, le commerçant doit établir une déclaration d'enseigne.

• **Autorisations de travaux auprès de Guylaine Menard, 02 96 62 55 58.**

**Déclarations d'enseigne auprès de Françoise Moreau, 02 96 62 53 16.**

**Curie, rue Félix Le Dantec.**

## urbanisme

**Concertation publique aux Villages.** La société **Armor Habitat** souhaite créer environ 80 logements sur un terrain de 4 hectares situé entre la rue de Paimpont et le chemin de la Ville Juhel : 50 maisons de ville destinées en grande partie à l'accès à la propriété (15 à la location sociale) ; deux immeubles collectifs de type R+2 étages comportant 30 logements, dans le cadre du projet de renouvellement urbain ANRU. Cette opération nécessite une ouverture à l'urbanisation de cette zone NA. Une concertation publique est engagée.

• **Le dossier est consultable à l'accueil de l'hôtel de ville et au service Urbanisme Droits des Sols, rue Félix Le Dantec (Curie).**

## circulation

**Différents chantiers entraînent des modifications de circulation.**

**Bd de la Commune.** Remplacement du câble EDF haute tension à partir du 17 mars, réfection complète de la chaussée mi avril.

**Les Villages.** La Ville poursuit l'enlèvement des branchements plomb en mars et avril dans les rues de Penthièvre, d'Argoat, Jeanne Jugan et Yves Berthou.

**Ville Hellio.** Le chantier piloté par le service eau/assainissement se poursuit. Les rues de Prague et de Liège seront concernées fin mars. La rue Bagot sera en travaux entre la rue J.-B. Illio et le n° 82 à compter de la mi-mars, dans un premier temps pour un remplacement de câble EDF puis pour l'assainissement, et ce jusqu'à fin juillet.



## formalités

**Recensement obligatoire à 16 ans.** Chaque jeune doit se présenter en mairie, muni de son livret de famille et d'une pièce d'identité, entre la date anniversaire des 16 ans et les trois mois qui suivent.

Une attestation, à conserver, est remise au jeune. Entre 16 et 18 ans, elle est indispensable pour les examens et concours : bac, CAP, conduite accompagnée...

Entre 17 ans et demi et 18 ans, filles et garçons sont convoqués à la journée d'appel de préparation à la défense. Le certificat remis devra être présenté pour les examens et concours passés après 18 ans : permis de conduire, entrée dans la fonction publique... Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales.

• **Mairie, bureau des formalités administratives.**



Florence Colliot assure l'accès aux droits, et Bruno Le Bartz l'accueil au quotidien.

## Un espace de proximité à l'ouest

### quartiers

Après la Croix Saint-Lambert et Ginglin, le troisième espace de proximité a ouvert aux Villages, pour le secteur ouest. Dans ce quartier appelé à évoluer, c'est un lieu provisoire qui est aménagé, juste à côté de la salle Michel Fraboulet, rue de Penthièvre.

Un espace de proximité, c'est une présence de la mairie dans les quartiers. Ouvert quatre jours par semaine, il accueille les habitants qui souhaitent obtenir un renseignement sur les services municipaux, effectuer des démarches administratives (actes d'état civil, pièces d'identité...), acheter leurs tickets scolaires, signaler un dysfonctionnement sur la voie publique, faire part de leurs doléances, obtenir des informations sur les administrations ou à caractère juridique, dans l'esprit du guichet unique. Bruno Le Bartz

établit le lien entre les habitants des quartiers ouest et l'hôtel de ville au quotidien. Florence Colliot assurera l'accès aux droits sur rendez-vous. Annick Herlido tient des permanences pour la Mission Insertion Emploi. Et les élus de quartier sont présents un samedi par mois. L'espace de proximité est aussi un lieu de dialogue et de rencontre. A la Croix Saint-Lambert et Ginglin, où les habitants poussent facilement la porte, l'expérience de ces deux dernières années en témoigne. Ils sont 10000 à avoir fréquenté les espaces sud et nord depuis leur ouverture.

• **Espace de proximité ouest ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, 13 rue de Penthièvre (maison de quartier), 02 96 78 90 90. Vente de tickets les mardi et jeudi. Accès aux droits sur RV. Permanence insertion le mercredi de 9 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h. Permanence des élus le 2<sup>e</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h (sur RV).**

### élections

**Horaires.** Les élections municipales et cantonales (cantons nord et sud) ont lieu les dimanches 9 et 16 mars. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h. Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales et muni d'une pièce d'identité.

**Procurations.** En cas d'absence le jour du scrutin, vous pouvez établir une procuration en vous présentant au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la gendarmerie muni d'une pièce d'identité, au plus tard la veille du scrutin. Il est conseillé de s'y prendre suffisamment tôt pour s'assurer que tous les documents parviendront bien en mairie dans les temps. Contact : Service Elections : 02 96 62 55 08.